

La création d'un City Stade en question au dernier conseil municipal

Tous les points à l'ordre du jour votés à l'unanimité sauf un, l'exonération du loyer des médecins à la Maison de santé



La création d'un City Stade en question au dernier conseil municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni, le mardi 15 décembre, à la salle des fêtes, sous la présidence de Marie-Thérèse Broca-Lannaud, maire de la commune. Treize questions à l'ordre du jour, toutes votées à l'unanimité sauf la 7e où l'opposition s'est abstenue : la question étant l'exonération du loyer des médecins.

Avant d'aborder les différents points à l'ordre du jour, Madame le Maire fait observer une minute de silence en hommage à Valéry Giscard D'Estaing, ancien Président de la République.

Pour l'aménagement du carrefour d'Ampeils, Madame le maire fera une demande de subvention à la Communauté des Communes de la Ténarèze à hauteur de 10 % du projet, soit 9.262,00 €.

Désamiantage et pose de bac acier sur le toit de la salle J Baurens : Marie-Thérèse Broca-Lannaud rappelle que le projet est évalué à 257.022,50 € HT, soit 308.427,00 € TTC. Dans le cadre des demandes de subventions, elle propose de demander un fonds de concours à la Communauté des Communes de la Ténarèze à hauteur de 10 %, soit 25.700 €.

Demande de subventions pour la création d'un City Stade

Marie-Thérèse Broca-Lannaud rappelle au conseil qu'il avait été évoqué, lors du dernier conseil, la possibilité de mettre en place un terrain Multi sports ou City Stade. Les activités suivantes pourraient y être pratiquées : hand, basket, volley, badminton, tennis, tennis ballon. Afin de pouvoir réaliser ce projet, elle propose de demander des subventions aux organismes habituels : DETR 30 %, Région 25 %, Agence nationale du sport 20 % et Conseil départemental 5% - Coût total de cette création : 99.533,20 € avec un autofinancement de la commune de 20.178,24 €.

Maison de santé Exonération du loyer des médecins

Par courrier en date du 19 novembre dernier, Léa Tombarello, médecin dans la Maison de santé, a sollicité la prolongation de l'exonération des loyers du cabinet médical pour l'année 2021. Vu les difficultés liées à trouver des médecins, Marie-Thérèse Broca-Lannaud précise que, sur les communes de Vic-Fezensac et Nogaro, les communautés des communes en charge des maisons de santé ont exonéré ou diminué le loyer pour favoriser le maintien des docteurs.

Le conseil vote à la majorité - l'opposition avec deux voix s'abstient - l'exonération du loyer du cabinet médical pour le Docteur, ainsi que pour tout autre médecin qui viendrait collaborer avec elle pour l'année 2021.